

**COMMUNE DE FORTSCHWIHR****Procès-verbal des délibérations du  
Conseil Municipal de la commune  
de Fortschwihr  
Séance du 25 janvier 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 janvier 2022, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 18 janvier 2022, et sous la présidence de Monsieur Christian VOLTZ, Maire, la séance est ouverte à 19 heures 30.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID Adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Vincent CAUSSE, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Christophe GUILLO Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH Conseillers Municipaux
- Ont donné procuration : ./.
- Absentes excusées : ./.
- Absente non excusée : Mme Carine SOYER

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021
3. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
4. Remplacement du paratonnerre à l'église
5. Subvention à l'UDSP
6. Autorisation de virement de crédit de chapitre à chapitre
7. Cession à l'euro symbolique
8. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses fonctions
9. Divers

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine TOITOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2021**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 13 décembre.

### **Remarque de M. le Maire :**

♦ Dans le point 4 : Le rapporteur était Madame Anne DAVID et non Monsieur le Maire.

## **3. REVISION DES STATUTS DU SYNDICATS D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

Rapporteur : Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire

**Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021, à l'unanimité / par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions ;
- Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

## **4. REMPLACEMENT DU PARATONNERRE A L'ÉGLISE**

Rapporteur : Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire

Suite au rapport de vérification fait par la Société SONOREST, lors de son passage le 18/06/2021, il a été relevé de prévoir le démontage du paratonnerre radioactif ; l'absence d'interconnexion équipotentielle ; des parafoudres non estampillés type 1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le montant des travaux d'un montant de 9 852 € TTC
- d'autoriser le maire à signer tous les documents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider le montant des travaux de 9 852 € TTC et de l'inscrire au BP 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.

## **5. SUBVENTION A L'UDSP**

Rapporteur : Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire

La commune de Fortschwihr compte 17 pompiers actifs. Le montant alloué pour un pompier actif est de 20 €.

Par courrier du 8 décembre 2021, l'UDSP demande une subvention globale de 340 € pour permettre de poursuivre leurs actions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider le montant de la subvention à 340 € qui sera inscrite au BP 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la vente de la parcelle.

## **6. AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

S'il venait à manquer des crédits sur un chapitre donné, le plan comptable M57, donne la possibilité au maire de la commune de procéder à un virement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Pour autant, la mise en œuvre de ce dispositif est conditionnée à une autorisation de l'assemblée délibérante donnée au maire.

Il est proposé de délibérer ;

**Vu les possibilités offertes par le référentiel comptable M57,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, en cas de besoin, de procéder à un virement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

## **7. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE**

Rapporteur : Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire

Au Conseil Municipal du 25 juin 2021, le déclassement et l'intégration au domaine privé communal de la parcelle cadastrée section 2, numéro 143/66 avaient été votés.

Il s'agit maintenant d'autoriser la cession à l'euro symbolique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser la cession à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la vente de la parcelle.

## **8. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Non exercice du droit de préemption :
  - 10 Grand Rue
  - 16 Grand Rue

## **9. DIVERS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Réduction du temps de travail de Véronique VENCHIARUTTI, secrétaire de mairie et bibliothécaire :** Passage de 28h à 24h. Ces 4 heures seront pris sur ses horaires de secrétaire de mairie.

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **L'assainissement :** Les travaux démarrés en septembre 2021 sont terminés. Le bassin d'infiltration a été colmaté et remis en état. Les différents intervenants sont à la recherche d'un terrain susceptible d'accueillir un bassin d'infiltration pour la tranche 2022.
- ♦ **Le chantier trottoirs rue de l'Etang :** A partir de la semaine 7, Eurovia partira du croisement Etang/Grand Rue pour terminer croisement de la rue de l'Etang et de la rue de la Krutenau : pose de bordures, de siphons, mise à niveau des fontes de voirie. Pour la pose des enrobés, même chose que pour la rue. Deux journées sont prévues pour les trottoirs d'application manuelle en semaine 10.
- ♦ **Rue des Violettes :** La mise en place d'un sens unique de circulation a été effectuée le 21 janvier. Un arrêté a été pris et transmis à la gendarmerie et à la Brigade Verte.
- ♦ **Campagne de mesures et investigations nocturnes sur les réseaux d'assainissement de Colmar Agglomération :** Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales porté par Colmar Agglomération, des techniciens de la société PMH **vont intervenir en pleine nuit dans les différentes communes à partir du 31/01/2022 et pour environ 2 mois** afin de quantifier et sectoriser les intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.  
**Ces investigations nocturnes se dérouleront de 00h à 6h du matin.** Elles consisteront en l'ouverture d'un certain nombre de tampons d'assainissement pour faire des mesures rapides.  
A noter que des repérages des réseaux et l'installation de dispositifs ponctuels seront également réalisés en journée.  
Il est difficile à ce stade d'indiquer précisément le jour d'intervention sur notre commune.
- ♦ **Urbanisme :** Il a été souhaité à l'unanimité que dans le secteur de l'église, aucune construction à toit plat ne soit acceptée.
- ♦ **Retour sur la dernière révision du SCOT Colmar-Rhin-Vosges :** Parmi les points les plus importants de la réunion, un retour sur l'impact de la loi « Climat et Résilience de 2021 » sur le SCOT, les PLU et les cartes communales :
  - La conservation de terres agricoles divisés par 2 dans les 10 années à venir.
  - Plus aucune « artificialisation » nette en 2050.
  - SCOT, PLU et cartes communales conformes à la loi en 2026 et 2027.

Madame Estelle MEYER, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :** Le CMJ prépare un journal qui sortira avant toutes les vacances scolaires.

Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Eclairage de La LED** : VIALIS est en train de faire des relevés. La première tranche sera installée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Un abaissement de la puissance d'éclairage de 50 % sera programmé entre 23h et 5h.

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **Les maisons fleuries** : Les bons aux lauréats 2021 se déroulera le 8 mai. Une demande afin de trouver des volontaires pour faire partie du jury 2022 va paraître dans le prochain Fortschwihr Infos.
- ♦ **La médaille de la famille** : Elle sera remise le 8 mai.
- ♦ **Les premières foulées de Fortschwihr** : Une réunion est programmée le 28 janvier avec les associations pour l'organisation de cette course.
- ♦ **Le Comité des Sages** : Etudie le projet d'une fresque sur le mur arrière du hangar communal. Le Comité des Sages va rencontrer un studio graphe qui leur proposera des modèles.

Madame Nadine RESCH, Conseillère Municipale, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **La Bouquinette** : Le 12 mars matin, deux auteurs seront à la bibliothèque pour une séance de dédicaces.

Monsieur Nicolas PROBST, Conseiller Municipal Délégué, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **L'APE** : L'association va organiser le 19 et 20 mars une bourse aux jouets et habits d'enfants dans la salle communale.

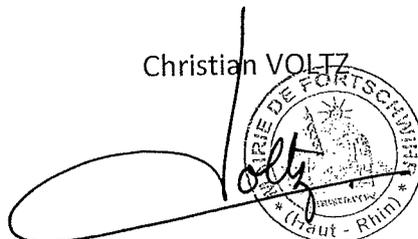
Prochain Conseil Municipal le 01/03/2022 à 19h30

Séance levée à 20h50

Catherine TOITOT



Christian VOLTZ



The seal is circular with the text 'COMMUNE DE FORTSCHWIHR' at the top and 'Haut-Rhin' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a cross, and a castle tower. The signature 'VOLTZ' is written across the seal.

Vanessa BIGEL

